

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016**  
**COMPTE-RENDU**

Présents : Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Nicole BOUILLET, Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Corinne LINDA), Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Guillaume VOISIN)

**1 – Comptes administratifs 2015**

Lecture est faite de chacun des comptes administratifs 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2015 du budget général de la commune

Et ses annexes :

- le compte administratif 2015 du service de l'eau et assainissement

- le compte administratif 2015 du budget de la forêt

- le compte administratif 2015 du budget de la maison de santé

- le compte administratif 2015 du budget des logements sociaux

**2 – Comptes de gestions 2015**

Le Conseil municipal approuve chacun des comptes de gestion présentés par le Trésorier de la Commune correspondant aux comptes administratifs 2015 ci-dessus.

**3 – Affectation des résultats**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 pour l'ensemble des comptes 2015, du budget général et des budgets annexes.

**4 – Budgets Primitifs 2016**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2016 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général	1 367 143 € en fonctionnement
	965 623 € en investissement
- budget eau-assainissement	327 019 € en fonctionnement
	310 262 € en investissement
- budget bois	28 990 € en fonctionnement
	25 023 € en investissement
- budget maison de santé	52 883 € en fonctionnement
	81 342 € en investissement
- budget logements sociaux	2 € en fonctionnement
	480 000 € en investissement

**5 – Fiscalité**

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales, qui restent identiques à ceux votés en 2015 et les années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,96 %

- Taxe sur le foncier bâti : 19,70 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

**6 – Remboursement de facture**

Le Conseil municipal décide d'adresser les factures de l'ancien prestataire du matériel de photocopies au nouveau prestataire qui s'était engagé à racheter le contrat en cours.

**7 – Acquisitions foncières**

Le Conseil municipal décide de missionner la SAFER afin de participer, pour le compte de la Commune, à la vente aux enchères organisée à Voiteur le 14 avril par Maître TESTON, dans le but d'acquérir des parcelles d'une superficie totale de 2,5993 ha.

**8 – Révision du PLU**

Face à l'obligation de mettre le Plan Local d'Urbanisme communal en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lédonien, le Conseil municipal décide de lancer une consultation auprès de cabinets d'urbanisme.

**8 – Acquisition d'un immeuble**

Le Conseil municipal décide de faire une offre d'achat de l'immeuble à vendre 7 rue de Nevy.

